

6-200071827-20211209-2021_12_255-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Amchage : 17/12/2021

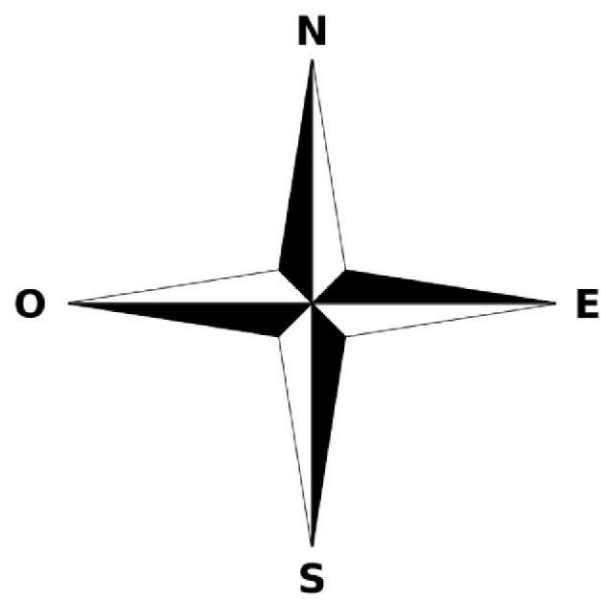
Pour le Président, le la vice-président.e, le la
conseiller.e délégué.e

Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels est autorisé le changement de destination au titre de l'article
L.123-1-5 du Code de l'urbanisme

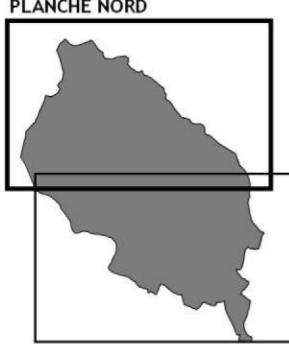
- Zone naturelle
- N - Zone naturelle
 - N - Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des équipements de loisirs
 - Na - Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des activités liées à l'exploitation forestière et au domaine équestre
 - Nz - Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée correspondant à un ancien dépôt de vidange plus utilisé
 - NP - Zone naturelle protégée (réservoir de biodiversité et corridors écologiques)

- Autres éléments
- Emplacements réservés (Article L123-2c du code de l'urbanisme)
 - Espace Boisé Classé (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : Bois
 - Espace Boisé Classé (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : Haies
 - Canalisation de transport de gaz (géré par GRT Gaz)
 - Secteur de danger très grave défini au titre de l'article R123-11 b du Code de l'urbanisme
 - Secteur de danger grave défini au titre de l'article R123-11 b du Code de l'urbanisme
 - Secteur de danger significatif défini au titre de l'article R123-11 b du Code de l'urbanisme
 - Périmètre de protection autour des monuments historiques
 - Patrimoine protégé (Article L123-1-5 III du code de l'urbanisme)
 - Constructions non reportées sur le cadastre numérisé
 - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Liste des Emplacements Réservés (ER)				
N°	N° de parcelles	Objet	Surface en m²	Bénéficiaire
1	A13	Mise en place d'un dispositif de défense incendie	22	Collectivité
2	G600		77	
3	A93 - A92 - A341		2875	
5	ZN77		76	
6	C29		64	
14	F707		14	
15	ZV29		25	
17	ZE66		9	
19	ES26		3	
20	ZH2		100	
21	ZE33		43	
4	G251 - ZN18	Elargissement de la voie communale	134	Collectivité
10	F60	Aménagement de l'accès à la zone à urbaniser	162	Collectivité
7	ZD88	Site de fouilles archéologiques	2267	Collectivité
8	F120 - ZD86 - ZK4	Création et aménagement de liaisons douces	2156	Collectivité
9			428	
11			615	
12			844	
13	ZE44 - 45 - 49 - 56 - 74 - 75 - 76	Protection et gestion des sources de la Charraud	644	Collectivité
18			363	
16	ZE44 - 45 - 49 - 56 - 74 - 75 - 76	Protection et gestion des sources de la Charraud	18 659	Collectivité
16			18 659	



Commune de
TORSAC



PIECE 4.0
RELEMENT GRAPHIQUE
(1/6000)

PLU approuvé le 18 octobre 2018

Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 mai 2019

Modification n°1 approuvée le 9 décembre 2021

Liste du Patrimoine Protégé		
N°	Localisation	Objet
1	Les Châtres	Croix
2	Chez Sandrins	Croix
3	Chez Naulet	Croix et puits
4	Le Maine Guillaume	Croix
5	La Baronnie	Logis
6	Sur les bords de la Charraud au Sud du Bourg	Lavoir
7	Le Bourg	Château
8	L'Eglise Saint-Algan	Eglise
9	Le Bourg	Croix
10	Le Bourg	Logis
11	Le Bourg	Maison
12	La Faye	Logis
13	La Faye	Croix
14	La Faye	Four à pain
15	La Salmonie	Logis
16	La Salmonie	Four à pain
17	La Grande Courrière	Croix
18	La Petite Courrière	Lavoir
19	Les Garands	Fontaine